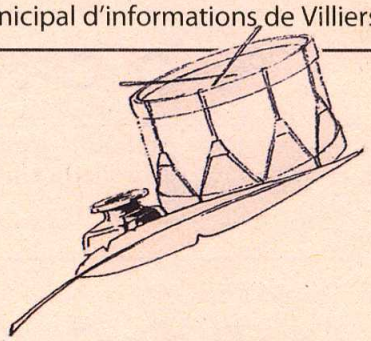


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



JANVIER 2013

N° 60

Le mot de madame le Maire

L'équipe municipale vous souhaite une bonne et heureuse année 2013.
À chacun de vous, à vos familles, à toutes les personnes qui vous sont chères, j'adresse ici des vœux pour une année prospère, une année épanouissante. Qu'elle vienne combler vos aspirations les plus profondes, qu'elle concrétise vos projets personnels et professionnels et vous apporte l'énergie, l'audace, la volonté d'agir tout au long de ces douze mois.

Notre équipe municipale aura à cœur en 2013 de continuer à encourager et soutenir toutes les forces vives de la commune que je tiens particulièrement à remercier.

Nous vous invitons à venir nombreux dimanche 20 janvier 2013 pour échanger les vœux traditionnels de nouvelle année et partager un moment convivial.

En ce début d'année, il est important de rappeler les avancements et les réalisations des dossiers durant l'année 2012 et de percevoir réflexions et concrétisations pour 2013.

La communauté de communes « les Terres du Gâtinais » fête son premier anniversaire. Deux dossiers ambitieux porteurs d'avenir sont actuellement en cours :

- la petite enfance avec l'intégration et la création de structures d'accueil adaptées aux besoins du territoire ;
- le développement numérique « Seine-et-Marne numérique ».

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, l'école élémentaire va connaître des travaux importants financés par les communes de Recloses et de Villiers.

Très particulièrement à Villiers, durant l'année 2012 :

- le rocher Saint-Étienne a connu la troisième et dernière tranche de réhabilitation et de sécurisation du côté de la route de Larchant. Ce magnifique lieu a retrouvé ses qualités environnementales et paysagères dans un souci de respect de l'écosystème fragile en cet endroit ;
- la lisse du terrain de foot a été refaite en partenariat avec l'ESF ;
- l'aménagement des abords de l'église continue.

Un grand chantier obligatoire se terminera cette année : le changement des branchements en plomb. Si en 2012, les rues de Nemours et de Larchant ont été réalisées, les travaux vont continuer durant une grande partie de l'année 2013. Ils engendreront des perturbations dans les rues étroites du cœur du village.

Et puis, il reste des chantiers au long cours : les logements sociaux avec OPH 77, dossier commencé en 2008 et qui, je l'espère connaîtra une avancée significative en 2013, le commerce de proximité dont la réalisation devrait voir le jour en 2014, l'accessibilité, l'agenda 21...

Soyons optimistes : prenons l'avenir à notre compte et faisons si possible de chacun de nos souhaits une réalité à vivre et à partager avec les autres.

Brigitte Delahaye Audrain



Guillaume Chapet dans le spectacle offert aux enfants pour Noël par l'Amicale villaronne

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Ici la Terre	Page 9
Conseil municipal du 4 décembre 2013	Page 2	Ce qui s'est passé	Page 10
Infos commune	Page 4	Evènements à venir	Page 11
Du côté des associations	Page 7	Nos joies, nos peines	Page 12
		Agenda	Page 12

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Annie Union, Jean-Pierre Girard
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du Conseil municipal du 4 décembre 2012

Présents : Mme Brigitte Delahaye Audrain, maire ; Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert, adjointes ; Ludovic Jeannotin, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Jean-Michel François, Alain Quantin, conseillers municipaux.
Absents excusés : Paul Shelton, donne pouvoir à Michèle Ferré ; Yves Lechevallier donne pouvoir à Françoise Hubert.
Absents non excusés : Marc Rousseau, Alain Champion
Secrétaire : Françoise Hubert

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.
Modification à apporter : aucune

DÉLIBÉRATIONS

PAVE

Un nouveau document nous a été adressé suite aux remarques faites à propos du document initial. Il n'y a pas de changement notoire en dehors de la prise en compte des rues qui ne l'avaient pas été précédemment. L'évaluation du coût des travaux de mise aux normes se trouve donc augmentée du fait de l'ajout de ces rues.
Le PAVE ayant été validé par le Conseil général et la préfecture mais non notifié à ce jour, le Conseil municipal n'a pas à prendre de délibération.

Syndicat d'électrification

Madame la préfète demande que chaque conseil municipal délibère avant le 8 janvier 2013 sur le périmètre et les compétences d'un syndicat d'électrification départemental.
Une loi du 7 décembre 2006 non appliquée jusqu'à présent, oblige au regroupement des différents syndicats à l'échelle départementale dans l'année suivant la date de la publication de cette loi.
Deux concepts sont exposés : l'un dans lequel la structure départementale exercerait la compétence électrification et le contrôle du concessionnaire (ERDF), l'autre proche de la structure de notre syndicat actuel où seraient exercées en plus des compétences énumérées ci-dessus les compétences suivantes : éclairage public, système d'information géographique, conseil en énergie partagée...
Les membres du Conseil délibèrent favorablement à l'unanimité pour les statuts du deuxième concept et adoptent à l'unanimité le projet de périmètre regroupant toutes les communes excepté Ferolles-Atilly, hors coopération intercommunale.
Est joint à la délibération le projet des statuts et de périmètre du syndicat départemental. *Ce texte est consultable en mairie.*
Mmes Delahaye Audrain et Champion sont désignées déléguées titulaires, M. Jeannotin, délégué suppléant à l'unanimité.

Décisions modificatives
Un échéancier a été établi pour régler la redevance pour pollution domestique.
Afin de s'acquitter de la première échéance, il convient d'approvisionner le compte-
- section dépenses fonctionnement compte 615 la somme de -1 714 €
- section dépenses fonctionnement compte 6378 la somme de +1 714 €.
La somme dépensée pour réaliser les enquêtes publiques concernant le garage et le rocher St Etienne doit être réaffectée :
- section dépenses fonctionnement compte 2135 la somme de -5 131 €
- section dépenses fonctionnement compte 2031 la somme de +5 131 €.
Il manque 700 € au CCAS pour financer les colis des anciens. Cette somme sera prise sur le compte 022 dépenses imprévues et versées au compte 657362.
Ces transferts sont approuvés à l'unanimité.

Renouvellement pour 2013 au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion
Cela concerne la formation des employés communaux. De nouvelles réglementations contraignent les employés communaux à aller en stage pour être reconnus aptes à utiliser certains engins (ex : M. Pascal Viratel devra apprendre à conduire le tracteur de la commune !!! Les trois employés communaux devront suivre un stage pour conduire le petit tracteur servant surtout à la tonte). Ces formations sont onéreuses et obligatoires.
M. Benoit Debu n'ayant pu assister au stage « nacelle » cet automne pour cause de maladie, n'est pas autorisé à accrocher les décorations de Noël, la commune doit payer une entreprise 1700 € pour le faire.
Les membres du Conseil regrettent qu'en période de restrictions budgétaires des dépenses qui ne semblent vraiment pas indispensables, soient imposées à la commune.
Le renouvellement est néanmoins voté à l'unanimité puisque ces formations sont obligatoires.

Devis
- Réalisation d'une rampe d'accès parking du foyer rural : devis Entreprise Dupré 3 403,17 € ; devis Entreprise Teixeira 1 016,60 €. L'entreprise Teixeira est retenue. Il faudra faire préciser à l'entreprise Teixeira le tonnage des cailloux 20/40.
- Réalisation d'une étude thermique pour la construction du commerce de proximité
Le devis de l'entreprise l'habitat économe est accepté pour la somme de 1 150 €.
Ces deux devis sont approuvés par l'ensemble des conseillers sauf une abstention.
- Le devis de l'entreprise Pelletier pour la mise en peinture du portail neuf du bâtiment communal rue de Larchant s'élève à 1 387,36 €, il est accepté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Déchets verts
La mairie a reçu une information sur l'interdiction pour les particuliers de brûler des déchets verts. Cette réglementation est en attente du décret d'application.

Remerciements du Rotary club pour le prêt de la salle du foyer lors de leur représentation théâtrale. M. Yves Lechevallier, qui a été leur interlocuteur, est tout particulièrement remercié pour sa disponibilité et son efficacité. La somme de 205 € a été collectée au profit des enfants hospitalisés.

Les subventions du PNR ont été notifiées
Les travaux d'éclairage au foyer, de plantations près de l'église et de changement des huisseries au foyer rural vont être réalisés prochainement.

Téléassistance
Le Conseil général propose une assistance à domicile aux personnes âgées ou handicapées en cas de chute ou de malaise pour 12 € mensuels. Cet abonnement peut remplacer celui mis en place sur la commune pour un coût moindre.
Des informations sont disponibles en mairie auprès des secrétaires ou de Mme Ferré.

Les colis des anciens seront distribués la semaine du 17 au 23 décembre.

Les sapins de Noël et les guirlandes lumineuses seront installés la semaine du 10 au16 décembre.

Communauté de communes
- Création d'un syndicat « Seine-et-Marne numérique » favorisant la généralisation de la fibre optique sur l'ensemble du département.
- Adhésion de la communauté de commune au PNR.
- Petite enfance : adaptation en 2013 des structures existantes à La-Chapelle-la-Reine à l'ensemble des communes (RAMP, multi-accueil).

La séance est levée à 23 h

RECENSEMENT DE LA POPULATION : ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE 2013

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Brigitte Delahaye Audrain

SUPPRESSION DU RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS EN 2013

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des résidus ménagers (SICTRM) a voté la suppression du ramassage des encombrants à compter de 2013. Les motivations sont multiples :

- la réduction des types de déchets collectables. En effet, déjà les gravats, l'électronique et l'électroménager n'étaient plus ramassés, mais à présent ce sont les bois de meubles qui sont interdits par la loi. Cette collecte n'aura bientôt plus d'utilité ;
- l'encombrement des chaussées avec les déchets non collectés est inévitable. De nombreuses communes se plaignaient déjà de devoir effectuer un ramassage après celui du syndicat pour tout ce qui n'était pas ramassé ;
- la non valorisation de ces déchets : ces déchets n'étant pas triés, aucune valorisation n'était possible ; ils seront tout simplement enfouis comme du temps des décharges.

Cette suppression avait déjà été proposée et rejetée l'année dernière, mais les restrictions supplémentaires des encombrants collectables rendent le ramassage impossible.

À présent, les encombrants devront être emmenés en déchetterie. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site du SICTRM http://www.sictrm.fr

La commune de Villiers-sous-Grez déplore l'absence d'alternative et une réflexion est en cours pour proposer un service par le CCAS.

Jean-Michel François

TRAVAUX DE CHANGEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Cette année de gros travaux vont encombrer nos rues. Il s'agit du changement de 146 branchements d'eau en plomb. Ces changements sont imposés par la législation et doivent être réalisés avant la fin 2013.

Les rues de l'Église, René Lefèbvre, Gabriel Bachet, du Buisson et Creuse sont concernées ainsi que le Brillet et Busseau.

Le marché a été attribué à la SAUR qui prendra directement contact avec les personnes concernées pour planifier les interventions. La planification générale n'est pas encore terminée, mais la priorité va au passage des bus.

Ainsi les parties les plus étroites de leur itinéraire seront réalisées pendant les vacances scolaires.

La rue de l'Église a la particularité d'avoir la canalisation au milieu de la chaussée ce qui implique sa fermeture à la circulation pendant les travaux que nous prévoyons pour les vacances de février.

Jean-Michel François

Petite annonce du CCAS

Le Conseil général de Seine-et-Marne propose aux personnes isolées ou dépendantes une téléassistance disponible 24 h/24 afin de pouvoir rester chez soi en toute sérénité. Pour une somme de 12 € par mois, un transmetteur et un médaillon (ou bracelet) sont installés gratuitement au domicile de la personne qui en fait la demande. A cette base de 12 €, s'ajoutent des options comme le détecteur de chute, de fumée, de gaz, de présence, moyennant un coût supplémentaire.
À partir de juillet 2013, des aides financières seront accordées aux personnes disposant des revenus les plus faibles.
Si cette offre du Conseil général vous intéresse, vous pouvez demander un dossier d'inscription auprès du CCAS ou du secrétariat de mairie. Vous pouvez également vous adresser directement au Conseil général à Melun au 01 64 14 77 77 pour de plus amples renseignements.

Michèle Ferré

Maison de retraite EHPAD Saint-Joseph de La-Chapelle-la-Reine

Cette maison de retraite est un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par l'association Essaim Gâtinais.
Elle dispose d'un pôle d'activité et de soins adaptés pouvant accueillir 14 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.
Agrémentée d'un parc paysager et de terrasses, elle est située à proximité des commerces de La-Chapelle-la-Reine.
Chaque jour, des activités variées et adaptées sont proposées par une animatrice qui accompagne les résidents tout au long de la journée. Ils peuvent aussi bénéficier d'activités thérapeutiques : musicothérapie, stimulation de la mémoire…
Des sorties mensuelles sont programmées ainsi que des échanges et activités ludiques avec les élèves des écoles.
Différents services sont également proposés : lieu de culte, point presse, distributeur des boissons, coiffeuse, pédicure…

Sophia et le diabète

Sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique.
Ce service offre un accompagnement personnalisé pour aider au quotidien les personnes atteintes de diabète et prévenir les risques de complications.
Un espace d'information très complet est consultable sur le site www.ameli-sophia.fr et des renseignements peuvent aussi être obtenus auprès de Muriel Rameau, agent administratif, 01 64 71 36 13, et du docteur Jean-Paul Maubert au 01 64 71 35 00.

L'Assurance maladie invite les assurés sociaux victimes d'un accident ou d'une blessure engageant la responsabilité d'une tierce personne (accident sur la voie publique, morsure d'animal…) à le déclarer.
Cette démarche permet de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable le remboursement des dépenses de soins engagées.
Prévenez votre CPAM soit par téléphone au 36 46 soit par courrier ou courriel (amelie.fr, rubrique « votre CPAM »).
Précisez la situation aux personnels de santé afin qu'ils cochent la case « accident causé par un tiers ».

Communication de la préfecture : déclaration de travaux en espaces protégés

Du fait de sa situation privilégiée au cœur du massif forestier de Fontainebleau, notre village bénéficie de différentes protections en matière d'urbanisme.
C'est pour nous la certitude de garder à Villiers-sous-Grez sa beauté architecturale et environnementale mais c'est aussi l'obligation pour chaque Villaron de contacter la mairie avant d'effectuer toute construction ou modification sur sa maison ou son terrain.
Quelques exemples : ravalement de façade, réfection de toiture, percement de façade et ouvertures de portes, fenêtres…, changement ou modification de menuiseries, construction de clôtures, abris de jardin, véranda…
Il est obligatoire de demander un permis pour toute construction supérieure à 20 m^2 ou pour toute démolition même partielle.

Du Côté des Associations

L'Association A Vivre (Association pour les écoliers de Villiers-sous-Grez et Recloses) vous présente ses meilleurs vœux pour 2013.

Afin de contribuer au succès de la kermesse de nos enfants des classes maternelle et primaire qui se tiendra en juin 2013, nous invitons les Villaronnes et les Villarons à s'associer à cette journée en nous gratifiant de jouets et articles en bon état qui seront transformés en lots adultes et enfants lors notre tombola. Contactez-nous pour convenir d'un rendez-vous et venir collecter vos articles au 06 10 68 61 64 ou au 06 80 81 52 41.
Nous vous remercions par avance de vos dons, et espérons vous compter nombreux.

A VIVRE
Association pour les écoliers de Villiers & Recloses
Mairie de Villiers-Sous-Grez
5, rue de Larchant
77760 VILLIERS-SOUS-GREZ
Contact : Mme Martins Umbélina, Présidente

Tennis Club de Villiers-sous-Grez

À l'occasion de cette nouvelle année, le bureau du T.C.V. présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Il souhaite que beaucoup de Villaronnes et Villarons adultes fréquentent nos courts et que notre école de tennis continue à accueillir et former les jeunes en plus grand nombre, nous accueillons tous ceux qui souhaitent jouer au tennis.

Pour le bureau, Pierre Champion

Amicale des anciens de l'école de Villiers-sous-Grez

Activité de l'amicale en ce début d'automne.
Tout d'abord nous étions une petite vingtaine de personnes le 22 septembre à nous rendre au musée des trains de Longueville près de Provins où nous sont présentées des locomotives depuis la création du chemin de fer jusqu'à l'arrivée des machines électriques. Un guide très sympathique et fort intéressant nous a fourni un commentaire très complet et plein d'humour. Cette visite a été suivie d'un repas pris dans un restaurant de Jutigny.
Le 6 octobre nous avons eu le repas au foyer Jean-Louis Garban. Une soixantaine d'adhérents étaient présents à cette journée très sympathique, un excellent repas préparé par les établissements Depreytère.
Nous remercions la municipalité de nous avoir prêté la salle du foyer, Aline Toumelin pour son aide au service.

Jean Lepage



À BON AIR, BONNE SANTÉ POUR 2013

La qualité de l'air que nous respirons est directement liée aux activités économiques, industrielles et agricoles.
42 000 morts prématurées par an du fait de l'exposition aux particules, soit 10 fois plus que les accidents de la route, et entre 20 et 30 milliards d'euros de coût sanitaire selon une étude récente du Ministère de l'Ecologie… Ce sont les chiffres de la pollution atmosphérique aujourd'hui en France.

La France, qui ne respecte pas les seuils de rejets fixés par les textes européens est en contentieux avec la Commission Européenne. En 2013, ce non respect des exigences européennes risque de coûter entre 10 et 15 millions d'euros d'amende à notre pays et 300 000 € d'astreinte par jour de retard.
La France doit réagir pour améliorer son air !
Source : http://www.fne.asso.fr/fr/pour-2013-fne-vous-offre-un-bon-bol-d-air.html?cmp_id=33&news_id=13060&vID=1772

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont issus du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie établit à la suite du Grenelle Environnement. La révision du PPA Ile-de-France est à l'enquête publique jusqu'à mi-janvier.
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-r507.htm

LA COMBUSTION DU BOIS

Un des objectifs du PPA est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de particules fines et de dioxyde d'azote en agissant sur le trafic routier et sur le chauffage industriel et résidentiel.
L'évaluation du premier PPA (2006-11) indique que les niveaux de pollution restent encore importants au niveau résidentiel et tertiaire concernant l'utilisation du bois et du fuel comme combustible.
Bien que le bois soit un produit naturel, sa combustion émet plus de 100 polluants cancérigènes qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.
Voici quelques-uns des principaux polluants produits par le chauffage au bois lorsque les températures requises pour une combustion propre ne sont pas atteintes :
-particules fines (celles de moins de 2,5 micromètres (µm) qui peuvent pénétrer les poumons profondément en comparaison des particules d'un diamètre supérieur) ;
-oxydes d'azote (NOx) ;
-monoxyde de carbone (CO) ;
-composés organiques volatils (COV) ;
-dioxines et furannes ;
-hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
La combustion est considérée comme propre à partir de 850°.
A 1000° tous les gaz contenus dans le bois sont brûlés.

La «Mesure réglementaire 3» du PPA nous concerne car elle demande de limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion du bois. Notre village n'est pas à l'intérieur d'une zone sensible cependant le renouvellement d'installations existantes et les installations d'insert dans les foyers ouverts sont vivement encouragés.
Tout nouvel équipement installé doit être performant : équivalent au label Flamme Verte 5 étoiles.
Crédit d'impôt possible en 2012. http://www.flammeverte.org/

Brûlage et épandages
Le PPA reprend les **interdictions** de brûlage à l'air libre de déchets verts et d'épandages par pulvérisation quand l'intensité du vent est strictement supérieure à 3 Beaufort (12 à 19 km/h)

Pour une information complète sur le PPA : http://www.driee.ile-defrance.developpement durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPA_debut_cle06ff44.pdf

Bois de chauffage – plaquettes forestières – une bonne idée ?
L'Ile-de-France importe 78 % de son bois de chauffage. Le Plan pluriannuel régional de production forestière prévoit de multiplier par onze la production de «plaquettes forestières» d'ici 2020 (soit 860 000 tonnes/an) pour répondre à la demande en raison de la multiplication des installations. Les plaquettes de scierie étant en déclin, la future manne du bois-énergie serait les rémanents (branches, troncs, arbres morts…)
La collecte des rémanents se fait au détriment de la partie supérieure du sol et provoque la disparition du gîte et du couvert pour insectes, rongeurs, mollusques, amphibiens, petits carnivores et oiseaux….
De plus, actuellement la neutralité carbone du bois-énergie est remise en cause. Selon les travaux de nombreux laboratoires de recherche en Europe, «le décalage entre la dette carbone causée par la coupe d'un arbre, son transport et sa combustion et le temps nécessaire pour qu'un nouvel arbre soit suffisamment développé pour absorber autant de carbone que celui abattu accroît les concentrations de CO_2 dans l'atmosphère avec aggravation du réchauffement climatique.»
Source : Liaison 147 - Ile-de-France Nature Environnement

GAZ DE SCHISTE

Rappelons que Villiers fait partie du permis de Nemours. Le site de «Non au pétrole de schiste Bocage Gâtinais» est très informatif sur l'actualité des permis locaux.
http://nopetrolschistbocagegatin.jimdo.com/nos-actions/soutien-%C3%A0-nonville/
La Commission européenne a lancé une consultation publique en ligne jusqu'au 23 mars 2013 pour recueillir l'avis des citoyens européens sur le sujet.
http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=SHALEGAS&lang=fr
L'association Agir pour l'Environnement indique le lien pour répondre, communique son analyse et argumente ses propositions de réponses.
http://fr.scribd.com/doc/119932454/DECRYPTAGE-Consultation-publique-sur-les-gaz-de-schiste-en-europe

Avec les meilleurs vœux de Branche-Nature.

Katherine Moussaud

Ce Qui S'est Passé

LE COQ CHANTANT



Vendredi 16 novembre, nous étions nombreux à avoir répondu à l'appel du Coq chantant pour fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau.
Beau et bon buffet (surtout les terrines faites maison du « chef Richard »), ambiance sympa et festive grâce à l'accordéon, tout était parfaitement organisé pour passer une excellente soirée.
Merci à l'équipe du Coq chantant et, j'espère, à l'année prochaine !

Françoise Hubert

SCÈNES RURALES, AU-DELÀ DES ESPÉRANCES

Johnny, la petite marionnette, l'héroïne du livre de Jack London « Renégat » a fait le plein au foyer dimanche 13 janvier. Il faut dire que la compagnie Tara Théâtre, spécialiste de la technique du « théâtre noir » a su tirer de ce texte le meilleur pour animer ses personnages. Un moment magique durant lequel on perd la notion de taille et d'espace pour entrer dans le merveilleux. De drôles de machines, une usine qui vit, des personnages qui volent, des rêves animés, un petit d'homme accablé de fatigue et de travail qui se réveille en enfant rêveur.
Quel choc quand la fin du spectacle marque le retour à la réalité et que les manipulateurs saluent l'assistance. Leur taille détonne dans le cadre du théâtre de marionnette et on prend conscience de la petitesse de l'espace qui un instant au paravent semblaient si vaste, sans autre limite que l'imagination.
Vous avez été plus de cent à partager ce moment, à la grande joie des représentants d'Act'Art qui avaient misé sur une jauge de quatre-vingts personnes. Ils sont pour beaucoup dans ce succès car cet organisme dépendant du service culturel du Conseil général sélectionne depuis des années des spectacles originaux de qualité. Vous ne vous y êtes pas trompés. J'espère que c'est avec le même succès que vous irez voir « Le Moche » à La-Chapelle-la-Reine le 16 février prochain, « Music-hall » le 19 avril et « A Rovescio » les 18 et 19 mai à Guercheville. Pour tout renseignement sur les scènes rurales : www.scenes-rurales77.com .

Yves Lechevallier

INGLENOOK



Vendredi 7 décembre, nous étions comme au coin du feu à savourer ballades en français et en anglais. Encore bravo à Agathe Peyrat (auteure-compositeur, chant et ukulélé), Albane Meyer (chant et piano) et Corentin Boizot aux percussions !

NOËL DES PETITS VILLARONS

C'est avec une création théâtrale originale de Guillaume Chapet que les enfants ont été d'abord accueillis. Très visuelle et divertissante mais aussi donnant à réfléchir sur le tri des déchets, cette pièce a intéressé les enfants d'âges différents présents au foyer rural ce dimanche 16 décembre.
Puis les bénévoles de la mairie et de l'Amicale villaronne ont distribué le goûter qui précédait de peu l'arrivée de notre Père Noël villaron. Il semblait aussi content d'être là que les enfants à qui il a distribué les jouets judicieusement commandés pour eux par les « lutines municipales ».
Merci à tous ceux qui se sont investis pour que ce moment familial et convivial soit une réussite.



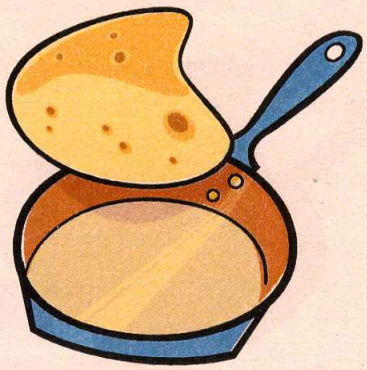
Evènements à Venir

Noël des Aînés

Un **goûter** sera proposé aux Aînés **dimanche 27 janvier 2013 à partir de 15 h**. Ce temps sera animé par des chanteurs « les Z'apprenty'x » issus de l'association la Roche Fontaine de Saint-Pierre-les-Nemours. Le répertoire s'étend du début du vingtième siècle à nos jours. On y trouve : «la complainte de la Butte», «parlez-moi d'amour», quelques chansons cocasses comme «la biaiseuse» ou «l'amour au passé défini» et d'autres chansons qui appartiennent au patrimoine collectif et sont sur les lèvres de tous ceux qui ont passé, disons la quarantaine. Le chef de chœur est Fabienne Caumont et le pianiste, un Villaron fort bien connu, Bernard Leroy.

Mardi gras

Comme chaque année, l'Amicale villaronne aura le plaisir de convier les petits Villarons et leurs camarades de Recloses au goûter du Mardi gras le 12 février 2013.
Rendez-vous au foyer Jean-Louis Garban à partir de 17 h où nous pourrons sans aucun doute admirer de nombreux costumes.
Crêpes et gaufres faites par les parents seront les bienvenues.



Françoise Hubert

La commission jeunesse et sport organise une

Soirée Jeux

vendredi 15 février à partir de 19 h

Si vous avez entre 3 et 103 ans
venez passer une bonne soirée au foyer rural
avec vos jeux et quelque chose à grignoter,
la mairie offrira les boissons.

Nos joies nos peines

Mariages à Villiers
Marcela Gonçalves et Valentin Champion le 15 décembre 2012
Agathe Allain et Alessandro Anticonome le 5 janvier 2013
Tous nos voeux de bonheur.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de
Robert Viratel le 6 novembre 2012.
Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

COURS DE POTERIE ENFANTS ET ADULTES

Le mercredi matin de 10 h à 12 h ;
Le jeudi : de 10 h 30 à 12 h 30, de 14 h à 16 h et 18 h à 20 h ;
Le vendredi matin de 10 h 30 de 12 h 30 ;
Le samedi matin et après-midi mêmes horaires
25 € la leçon unique.
Carnet de 5 leçons pour 100 € ou inscriptions par trimestre.
Stages pendant les vacances scolaires.
Renseignements : Katherine Dara au 06 75 13 42 56



Matches de foot à Villiers en 2013

U15	Séniors	Vétérans	SéniorsVétérans
16/02	03/03	27/01	17/02
02/03			10/03
23/03			17/03
			24/03

Agenda

Conseil Municipal

18/02 Réunion du conseil
18/03 Réunion du conseil
25/03 Réunion du conseil

Recréatif

27/01 Goûter des anciens - CCAS
02/02 17h Raconte moi des histoires bibliothèque
12/02 Mardi Gras - Amicale Villaronne
15/02 Soirée jeux - Commission jeunesse

Pratique

23/01 Collecte sélective
06/02 Collecte sélective
20/02 Collecte sélective
06/03 Collecte sélective

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ «centre» 8h50
retour 11h00

Villiers-en-Bière, Carrefour 4e jeudi 8 €
départ «centre» 10h00
retour 14h00

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15